

**LA CAPACITÉ MAXIMALE DE Baigneurs DANS L'ENCEINTE DE LA PISCINE EST DE : 100 baigneurs**

**RATIOS :**

Enfants de 0 à 24 mois                    1 adulte/1 enfant  
Enfants de 25 mois à 6 ans            1 adulte/3 enfants

Les enfants de moins de 7 ans doivent obligatoirement et en tout temps, être accompagnés et surveillés par une personne de 16 ans et plus. Les enfants **de 7 à 12 ans** doivent être accompagnés par une personne de 16 ans et plus.

**RÈGLEMENTS :**

1. Le respect d'autrui et des lieux sont obligatoires en tout temps.
2. La douche est obligatoire.
3. L'accès à la piscine se fait pieds nus ou muni de sandales prévues exclusivement à cet usage
4. Aucune nourriture, boisson, gomme ou contenant de verre ne sera toléré aux abords de la piscine
5. Le port d'un maillot de bain convenable est obligatoire
6. La couche-maillot est obligatoire pour les bébés
7. Il est interdit de se bousculer dans la piscine et sur la promenade.
8. Les déplacements autour de la piscine se font en marchant
9. Il est interdit de cracher, d'uriner et de se moucher dans la piscine.
10. Les ceintures de sécurité et les vestes de flottaison individuelles (VFI) sont recommandées pour les personnes ne sachant pas nager. Les ballons dorsaux, ceinture de natation ou VFI sont permis pour les enfants.
11. Il est interdit de plonger dans la partie peu profonde.
12. Les palmes, les tubas, les masques de plongée seront permis seulement aux usagers aguerris.
13. Il est interdit de pratiquer la nage en apnée, et d'utiliser des techniques d'hyperventilation.
14. Les corridors de nage doivent être respectés

**RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AU TREMLIN :**

1. Il est interdit de franchir la barrière lorsque celle-ci est fermée.
2. Une seule personne à la fois est admise sur le tremplin.
3. L'utilisateur doit attendre que la personne devant lui saute, avant de monter sur le tremplin.
4. L'utilisateur doit attendre que la personne ait rejoint le bord de la piscine avant de sauter.
5. Il est interdit de nager ou flâner dans la zone de tremplin délimitée par les bouées; cette zone est réservée exclusivement aux plongeurs.
6. Deux bonds seulement sont permis sur le tremplin.
7. Il est interdit de courir sur le tremplin.
8. Les plongeurs renversés et retournés sont interdits.

**RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AU WIBIT :**

1. Les enfants ne sachant pas nager doivent être accompagnés par une personne de 16 ans et plus sur la structure.
2. Aucun bijou ou article pouvant se coincer dans la structure n'est permis.
3. Deux baigneurs à la fois, attendre l'approbation du surveillant-sauveteur pour le départ.
4. La circulation se fait uniquement du peu profond vers le profond.
5. Toutes les réceptions d'un module à l'autre doivent se faire pieds premiers.
6. Le retour se fait en longeant le câble ou le bord de la piscine, aucun baigneur à proximité des modules.

**IMPORTANT :**

Toute personne ne se conformant pas au règlement recevra un avertissement.

Le Centre culturel et sportif Regina Assumpta se réserve le droit d'expulser toute personne qui ne respecte pas les directives ou les avertissements.

Le Centre culturel et sportif Regina Assumpta n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

Du moment que la piscine est accessible aux usagers, il doit y avoir un intervenant qualifié surveillant-sauveteur sur le plateau.